

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **29 avril 2022** à **19h30**

N° délibération
D2022-04-01

Date de convocation
25 avril 2022

Date d'affichage
25 avril 2022

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i> 13	<i>Présents</i> 12	<i>Absente exc.</i> 1	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> 13
---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	---------------	-----------------------------

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme PECYNA Carole
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	M. MARTIN Michel	
Mme LUBNAU Dominique	Mme WAGNER Mirèse	

Était absente excusée

Mme KRÄWER Alice Pouvoir à Mme WAGNER Mirèse

Objet : Freshmile : contrat de gestion bornes de recharge pour véhicules électriques

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération D2022-02-02 du 25 février 2022 autorisant le Maire à solliciter auprès des organismes toutes subventions relatives à l'achat de deux bornes de recharge modulaire pour véhicules électriques ;

VU le devis 2022/7325 de Freshmile accepté par Monsieur le Maire le 11 février 2022 composé d'une partie non-récurrente, facturée une seule fois et correspondant à l'activation à distance du point de charge et d'une partie récurrente correspondant à l'abonnement qui sera facturé périodiquement ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer un contrat de gestion entre la mairie et Freshmile ;

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune confie à Freshmile la mission d'exploiter un service de recharge pour véhicules électriques. La société gère la supervision des bornes, les utilisateurs et vérifient leur fonctionnement à distance.

Freshmile envoie trimestriellement à la commune un état nominatif récapitulatif les recettes collectées, les montants de la TVA et les commissions applicables (10%). Ils reversent les recettes nettes de la commission sur la base de cet état nominatif.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants :

TARIF	DESCRIPTION
Energie + temps pour rotation	0,20 € / kWh + 0,025 € / min puis 0,075 € / min après 60 min

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de gestion avec l'entreprise Freshmile.
- **DECIDE** d'appliquer les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessus.

Fait à Silly-sur-Nied, le 29 avril 2022

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet